

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

72086

Objet

Marché de Gros : tarifs

DATE DE CONVOCATION

26 Juin 1972

DATE D'AFFICHAGE

26 Juin 1972

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze  
le trente juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE ,  
MM. BUJARD, BUCHET , COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, LACHAUD ,  
BROTREAU, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET , BOUTET, PAPEAU, TAP, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD  
Me BARDE par M. NAULIN

Absents : MM. MM. DUFOUR , DOIREAU, Mme FAVIERE ,MM. RIVIERE  
BERLAND , BARRIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

La mise en service du nouveau marché de gros est intervenue le  
lundi 26 juin 1972.

En accord avec les usagers, un projet de tarification a été  
établi par la Commission Municipale du Commerce, réunie le 30 mai  
1972.

Sur la base de 4 F le m<sup>2</sup> par mois, le montant annuel des droits  
à percevoir s'élèverait à 35 000 F, montant approximatif de l'annuité  
correspondant à un emprunt de 450 000 F, amortissable en trente années

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable des Commissions du Commerce et des Finances  
réunies le 26 juin 1972,

DECIDE :

- de fixer à 4 F par m<sup>2</sup> et par mois, à compter du 1er juillet 1972,  
le tarif des droits de place du marché de gros.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

RÉCÉPISSÉ EXPÉDIÉ le

- 6 JUIL. 1972

Sous-Préfecture  
de ROCHEFORT

